

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à 18h00,

**OBJET
AFFECTATION DU
RESULTAT POUR LE
BUDGET PRINCIPAL ET
DU BUDGET ANNEXE**

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

**(Point n°3)
D 25-008**

Date de Convocation :
26 mars 2025

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mme Christine DAVID, Mme Françoise KLEFFERT, Mr Francis NICAISE, Mme Fabienne AUDOUARD, Mme Christine MAHERAULT, Mr Jean MONTIER, Mme Françoise HECQUET (à partir du point n°2), Mme Isabelle VIVIER (jusqu'au point n° 4), Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVALT.

Date d'affichage :
11 avril 2025

Absents excusés : Mme Christelle DOUIS, Mr François GERNIER, Mme Ghyslaine BERGOGNÉ, Mme Agnès FERAY, Mr François DOUIS.

Nombre de membres
En exercice : 17

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX

Présents :
12

Madame Christelle DOUIS a donné pouvoir à Madame Anne-Marie VAN VEEN

Votants :
14

Suite au vote du compte administratif 2024, il convient maintenant d'affecter le résultat de l'année 2024 pour le budget du CCAS et du budget annexe

Budget du CCAS

Le résultat de fonctionnement figurant au Compte Administratif 2024 s'élève à la somme de 26 889.24 euros.

Le résultat d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'élève à la somme de 114 927.47 €.

Il vous est proposé d'affecter le résultat du budget du CCAS de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Compte 002 : Excédent reporté : 26 889.24 euros

Budget annexe SAD

Concernant le budget annexe du service d'aide à domicile, il n'y a pas de d'affectation du résultat car le CCAS compense le déficit de ce service.

L'excédent de la section d'investissement figurant au compte administratif 2024 s'élève à la somme de 3 438.20 €. Celui-ci est reporté à la section d'investissement au compte 001.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVE l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe de l'année 2024 comme mentionné ci-dessus.

AUTORISE Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	12			2

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S


Anne-Marie PHILIPPEAUX

